

# Convention de partenariat

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DIJON (CCAS), sis 11 rue de l'Hôpital - CS 73310 - 21033 DIJON Cedex, représenté par son Président en exercice dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 7 février 2017, lui-même représenté par Madame Françoise TENENBAUM, Vice-Présidente,

Et

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) de Quetigny-Plombières, sis 21 Boulevard Olivier de Serres, 21800 Quetigny, représenté par Monsieur Pierre MATHIS, Directeur de l'EPLEFPA de Quetigny-Plombières, Proviseur du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de Quetigny,

Il est convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet**

Dans le cadre de leur Projet d'Initiative et de Communication, les étudiants en BTSA AP2 : GEST Anaëlle, DEMISSY Baptiste et TOUSSEUL Julien, organiseront des ateliers sur le thème du jardinage avec les personnes âgées accueillies au centre d'accueil de jour du CCAS « Les Marronniers » sis 5 avenue Albert Camus 21000 Dijon. Le centre « Les Marronniers », structure gérée par le CCAS, reçoit sur la journée des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.

## **Article 2 : Durée – modification – annulation**

Cette convention prendra effet à la date de sa signature.  
Elle se trouverait annulée de plein droit dans les cas reconnus de force majeure.  
Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## **Article 3 : Financement**

La prise en charge financière du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation du projet se fera à hauteur d'environ 1/3 pour le LEGTA Quetigny et 2/3 pour le centre d'accueil de jour les Marronniers, sur la base du devis du 18 janvier 2017, joint à la présente convention.

## **Article 4 : Jours d'intervention**

Les étudiants interviendront suivant un planning mis en commun avec les animateurs de centre d'accueil de jour Les Marronniers.  
Les étudiants interviendront avant la fin de cette année scolaire.

## Article 5 : Assurances

Les étudiants sont couverts par l'assurance scolaire du LEGTA Quetigny car ce projet a lieu dans le cadre de leur formation de BTSA Aménagements Paysagers.

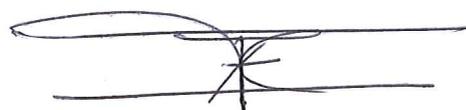
Fait le - 1 MARS 2017

Le Directeur  
de l'E.P.L.E.F.P.A. de Quetigny-Plombières,



Pierre MATHIS

La Vice-Présidente  
du CCAS de la Ville de Dijon,



Françoise TENENBAUM